

SIMPLIFICATION DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

DÉMATÉRIALISATION SUR LE SITE INTERNET WWW.DEMARCHE-SIMPLIFIEE.FR

PROCÉDURE DÉMATÉRIALISÉE POUR LA PÊCHE : DEMANDE D'AUTORISATION

Demande d'autorisation de pêche de l'anguille jaune en eau douce pour les pêcheurs de loisir
<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/autorisation-peche-anguille-jaune-17>

1) Pour déposer une demande, il suffit de cliquer sur le lien et de créer un compte en indiquant votre adresse mail et en choisissant un mot de passe



demarches-simplifiees.fr

Connexion



Demande d'autorisation de pêche de l'anguille jaune en eau douce pour les pêcheurs de loisir

Les demandes d'autorisation pour la pêche à l'anguille
jaune à l'aide d'un engin sont à formuler entre le 1er janvier
et le 1er mars.

Articles R.436-65-3 à R.436-65-5 du code de
l'environnement

Arrêté du 4 octobre 2010 relatif à la mise en place
d'autorisations de pêche de l'anguille en eau douce

Commencer la démarche

Créer un compte demarches-simplifiees.fr

J'ai déjà un compte

Cette démarche est gérée par :

Direction Départementale des Territoires de Charente-Maritime (DDTM 17)
Service Eau, Biodiversité et Développement Durable
Site Mangin

Poser une question sur votre dossier :

Par email : ddtm-ebdd@charente-maritime.gouv.fr
Par téléphone : 05 16 49 62 36
Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 17h

2) Vous arrivez ensuite sur une page vous demandant votre nom et votre prénom



Demande d'autorisation de pêche de l'anguille jaune en eau douce pour les pêcheurs de loisir

Les demandes d'autorisation pour la pêche à l'anguille jaune à l'aide d'un engin sont à formuler entre le 1er janvier et le 1er mars.

Articles R.436-65-3 à R.436-65-5 du code de l'environnement
Arrêté du 4 octobre 2010 relatif à la mise en place d'autorisations de pêche de l'anguille en eau douce

Données d'identité

Merci de remplir vos informations personnelles pour accéder à la démarche.

*** champs requis**

Civilité *

M. ▾

Prénom *

Nom *

Date de naissance *

format : AAAA-MM-JJ

Continuer

Cette démarche est gérée par :

Direction Départementale des Territoires de Charente-Maritime (DDTM 17)
Service Eau, Biodiversité et Développement Durable
Site Mangin
89 rue des Cordeliers - CS 80000
17018 LA ROCHELLE Cédex 1

Poser une question sur votre dossier :

Par email : ddtm-ebdd@charente-maritime.gouv.fr
Par téléphone : 05 16 49 62 36
Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 17h

3) Vous accédez ensuite au formulaire

Je sollicite une autorisation de pêche de l'anguille jaune pour l'année *
Indiquez l'année

Je sollicite une autorisation de pêche de l'anguille jaune pour l'année

Nom de de l'association de pêche dont vous êtes adhérent

Nom de de l'association de pêche dont vous êtes adhérent

Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA)
 Association Agréée de Pêcheurs Professionnels en Eau Douce (AAPPED)

Engagements

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus. *

Je m'engage à acquitter, le cas échéant, les taxes piscicoles. *

Je m'engage à respecter les clauses et les obligations de l'arrêté réglementaire permanent et de ses annexes *

Je m'engage à détenir un carnet de pêche consignant les captures d'anguilles et à les déclarer, conformément au code de l'environnement, notamment l'article R 436-64. *

Pièces jointes

Carte de membre de l'association agréée de pêcheurs à laquelle vous êtes adhérent *

Aucun fichier sélectionné.

4) Une fois que vous avez complété le formulaire, vous pouvez le valider. Il sera automatiquement envoyé au service instructeur avec lequel vous pouvez correspondre sur le site si vous avez des questions